

**Objet : Budget supplémentaire 2021 –  
budget principal M14 et budget annexe  
M43**

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles**

Lorsque les résultats de clôture ne sont pas repris lors du vote du budget primitif, ils doivent l'être lors du vote du budget supplémentaire ; ce document budgétaire se définit comme la première décision modificative suivant le vote du budget primitif.

Outre la reprise des résultats, le budget supplémentaire intègre également les restes à réaliser de l'exercice précédent. Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées de la section d'investissement au 31 décembre de l'exercice ; les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas fait l'objet d'un titre de recettes au 31 décembre de l'exercice.

Le budget supplémentaire vise également à corriger, à la hausse, comme à la baisse, les crédits inscrits lors du vote du budget primitif.

Il est nécessaire de rappeler les engagements financiers du SMTAG vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement (BEI) en termes d'épargne de gestion et de capacité de désendettement, car la crise sanitaire risque de dégrader les ratios financiers du SMTAG.

**Pour le budget principal en M14**

Le budget supplémentaire intègre les résultats suivants :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : 8 334 883.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 19 542 633.14 €

Les restes à réaliser s'établissent à 14 727 609.06 € en dépenses et 9 744 821.41 € en recettes.

Les principales modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

- Le provisionnement des sommes nécessaires à la clôture des marchés d'investissement (mobilier urbain et voirie hors BHNS) : 3 352 095.35 € ;
- La régularisation des avances forfaitaires des marchés publics d'investissement : 50 000 € ;
- La subvention complémentaire au budget annexe « Transports » afin de financer le report des déficits : 19 542 633.14 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à 19 542 633.14 €
- Pour la section d'investissement à 18 129 704.41 €

### **Pour le budget annexe en M43**

Le budget supplémentaire intègre les résultats suivants :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 42 643 353.46 €
- Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) : 8 876 579.95 €

Les restes à réaliser s'établissent à 6 682 073.93 € en dépenses et 35 451 641.64 € en recettes.

Les principales modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

- En dépenses d'investissement :
  - o Le provisionnement des sommes nécessaires à la clôture des marchés d'investissement : 3 730 000 € ;
  - o Du matériel informatique : 4 000 € ;
  - o La régularisation des avances forfaitaires des marchés d'investissement : 800 000 € ;
- En recettes d'investissement :
  - o La régularisation des avances forfaitaires des marchés d'investissement : 800 000 € ;
  - o Des écritures de régularisations comptables dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage : 5 999 932.56 €.
- En dépenses de fonctionnement :
  - o Des abonnements, adhésions et licences informatiques : 14 900 € ;
  - o Des indemnités dans le cadre d'un protocole transactionnel : 100 000 € ;
- En recettes de fonctionnement :
  - o Les reversements de Transdev Artois-Gohelle suite au quitus des comptes 2020 : 980 000 € ;
  - o La subvention du budget principal : 19 542 633.14 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation à 20 522 633.14 € ;
- Pour la section d'investissement à 54 472 727.39 €.

**Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur les budgets supplémentaires de l'exercice 2021 tels qu'ils figurent en annexes.**